

**Conseil d'Administration
29 avril 2016**

Procès-verbal

Ordre du jour :

1. Informations du Président
 2. Approbation du PV de CA du 11 mars 2016
 3. Bilan de la masse salariale 2015
 4. Admissions en non-valeur
 5. Budget rectificatif – BR 1
 6. Délibération relative aux statuts de Lilliad
 7. Bilan des partenariats internationaux
 8. Délibération relative aux points issus de la Commission de la Recherche du 18 mars 2016 : Demandes de subventions Région (projets de recherche)
 9. Délibération relative aux points issus de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 29 avril 2016 : Bilan de la soutenabilité de l'offre de formation
 10. Questions diverses
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

Collège A : Vincent COCQUEMPOT, Renaud FILLIEULE, Lionel MONTAGNE

Collège B : Christel BEAUCOURT, Nour-Eddine BOURZGUI, Alain RIVES, Christophe VUYLSTEKER

Collège BIATSS : Daniel DEGARDIN, Jean-Marc NICOLAS, Ludovic RODRIGUEZ

Personnalités extérieures : Bruno DESPREZ, Marie-Hélène FOUBET, Jean-Paul MACHEN, Christelle MIOUX

Etaient excusés (et Procurations) :

Pierre DEBES	(procuration à Renaud FILLIEULE)
Isam SHAHROUR	(procuration à Ludovic RODRIGUEZ)
Natalia CORREIA	(procuration à Ludovic RODRIGUEZ)
Nathalie DEVESA	(procuration à Vincent COCQUEMPOT)
Sylvain CELLE	(procuration à Jean-Paul MACHEN)
Anthony RISCHEBÉ	(procuration à Christel BEAUCOURT)
Nadia SHAHROUR	(procuration à Jean-Marc NICOLAS)
Audrey LINKENHELD	(procuration à M. le Président)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Représentant de M. le Recteur Chancelier des universités : Eric BILLOT

Vice-président du Conseil d'administration : Jean-Christophe CAMART

Vice-président Ressources collectives : Nicolas POSTEL

Vice-président Recherche, valorisation, formation doctorale : Jean-François PAUWELS

Vice-président délégué aux relations internationales : François-Olivier SEYS

Directeur général des services : Patrice SERNICLAY

*Agent comptable : Véronique LEBLOIS
Directeur du Pôle Juridique : Xavier FURON*

*Directeur de l'IUT A : Moulay-Driss BENCHIBOUN
Directeur de l'UFR de Biologie : Jacopo VIZIOLI
Directeur de l'UFR d'IEEA : Nour-Eddine OUSSOUS
Directeur de l'UFR de Mathématiques : Guoting CHEN
Directeur de l'UFR des Sciences de la Terre : Jean-Luc POTDEVIN
Directeur du Service commun de documentation: Julien ROCHE*

Responsable Service Budget : Joëlle EMPIS

Le Président rappelle qu'il s'agit de la dernière réunion de la mandature et présente l'ordre du jour de la séance du conseil.

1) Informations du Président

Le Président présente quelques informations de procédure, ainsi qu'un calendrier prévisionnel, entrant dans le cadre du processus de fusion des universités lilloises : Un Comité stratégique avait été mis en place, lequel comprend 10 élus par établissement (6 enseignants-chercheurs, 2 étudiants et 2 personnels BIATSS), les DGS et les Premiers Vice-présidents, ainsi que 6 personnalités extérieures. Ce COS doit être renouvelé à la suite des élections qui ont eu lieu dans chacun des établissements. Il serait souhaitable de tendre le plus possible vers une parité femmes/hommes. Il est également souhaitable de mettre en place ce COS le plus rapidement possible afin qu'il soit opérationnel une fois les trois présidents élus. Un courrier d'appel à candidatures va être envoyé aux nouveaux élus du CAC et du CA. Cette désignation sera traitée lors du prochain CA. Un COS devrait être réuni le 9 juin ; un Comité technique commun aux trois universités devrait se tenir le 10 juin et une réunion des trois CA devrait être organisée le 24 juin. Au cours de ces réunions des propositions d'organigrammes des services centraux seront présentées, non pas dans leur totalité, mais au niveau de l'encadrement supérieur, encadrement et chefs de services. Des principes d'environnement social de l'intégration des services seront également présentés et la mission médiation/mobilité sera cadrée. Il a été réfléchi à la mise en place d'une Commission des statuts de l'Université de Lille qui serait composée d'une douzaine de personnes et qui serait accompagnée sur le plan juridique sous la responsabilité de Xavier FURON. Le 7 juin 2016 aura lieu une cérémonie de remise des palmes académiques commune aux trois universités. Le 13 septembre 2016, se tiendra une conférence de presse de rentrée ; la conférence de rentrée ayant pour intervenante Mireille DELMAS-MARTY devant quant à elle avoir lieu le 22 septembre 2016.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) demande s'il est prévu de réunir un CHSCT commun aux trois établissements, dans le cadre d'une expertise concernant les conditions de travail liées à la fusion. Est-il également envisagé d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales sur les salaires, les conditions de travail, le temps de travail, la politique indemnitaire, la politique liée aux personnels contractuels ? S'interroge-t-il.

Le Président répond qu'il ne peut que noter cette intervention, ne pouvant s'engager au-delà de son propre mandat. Il est clair que les présidents actuels sont d'accord pour réunir un CHSCT commun aux trois universités, mais cela sera porté par les trois nouvelles équipes en place. Il lui semble par ailleurs très important qu'un dialogue social s'instaure, même s'il ne peut, là aussi, s'engager.

2) Approbation du PV de CA du 11 mars 2016

Deux demandes de modification sont formulées par Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT), lequel souhaite :

- Que la formulation de son intervention page 7 (dernière phrase), « *Jean-Marc NICOLAS demande si l'on a des informations sur la catastrophe que serait la dévolution du patrimoine aux universités (deuxième étage de la fusée RCE), patrimoine déjà très dégradé et qui demanderait d'énormes*

investissement pour le remettre au niveau des meilleures universités mondiales dans le cadre du classement de Shanghai », soit remplacée par : « Jean-Marc NICOLAS demande si l'on a des informations sur la catastrophe que serait la dévolution du patrimoine aux universités (deuxième étage de la fusée RCE), patrimoine déjà très dégradé et qui demanderait d'énormes investissements pour le remettre au niveau des meilleures universités mondiales pour reprendre la doxa du classement de Shanghai » ;

- Qu'il soit ajouté, page 13, à la suite de « *Il relève qu'il est question de "Faculté" et de "Doyen" », « comme au bon vieux temps d'avant 1968 ».*

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le Président soumet le procès-verbal, moyennant les modifications demandées, à l'approbation du conseil.

Approuvé à l'unanimité (délibération n° 2016-031).

3) Bilan de la masse salariale 2015

Patrice SERNICLAY présente le bilan de la masse salariale 2015, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. La masse salariale représente 81 à 82% de la dépense de l'université. Les documents présentés ont été élaborés matériellement par Olivier GIRARDIN et Patricia CIESIELSKI, lesquels ont produit un travail d'excellente qualité. À partir de ces documents Patrice SERNICLAY porte une analyse permettant de faire émerger quelques points saillants de la masse des chiffres. S'agissant de la Recherche, on a, entre 2012 et 2015, une variation de + 4 M€ en quatre ans. Cette dépense est nécessairement équilibrée en recettes et en dépenses, puisqu'elle correspond à des sommes liées à l'exécution de contrats. Cela ne pose pas d'autres problèmes que celui de générer un certain nombre de contrats à durée déterminée pouvant se transformer en contrats à durée indéterminée. Il y a eu, ces dernières années, une dynamique des contrats extrêmement forte. Patrice SERNICLAY insiste davantage sur l'ensemble de la masse salariale hors recherche et allocations de retour à l'emploi (ARE) : La masse salariale entre 2012 et 2015 a augmenté d'environ 13 M€ avec une nette décroissance de l'augmentation (+6,5 M€ pour 2012/2013, +4 M€ en 2013/2014, +2,5 M€ en 2014/2015). L'augmentation mécanique de la masse salariale est de l'ordre de 1,8 ou 1,9%. Patrice SERNICLAY analyse l'influence des éléments externes : S'agissant du GVT (glissement vieillesse technicité), la moyenne d'âge des agents est globalement dans la moyenne nationale. On peut cependant noter qu'on assiste, depuis 3 / 4 ans, à un décalage de l'âge de départ en retraite, ce qui a un impact considérable en termes de GVT. S'agissant de l'allocation de retour à l'emploi, la cotisation chômage (hors cotisation Pôle Emploi) a augmenté de 200% sur la période considérée. S'agissant d'un élément cette fois interne, il faut noter que le rythme d'augmentation des heures complémentaires a été stoppé du fait de la politique menée par l'université. Les facteurs exogènes à l'université qui ont pesé sur la masse salariale durant ces quatre années représentent une augmentation de plus de 10,5 M€. Sur une augmentation des dépenses de 13 M€, seuls 2,5 M€ environ sont ainsi le fait des choix politiques de l'université.

Patrice SERNICLAY présente ensuite :

1°) L'évolution des dépenses comparées aux recettes sur l'ex Titre 2 (Etat) : l'écart qui tend à s'amenuiser en 2015 entre recettes et dépenses du fait des mesures qui ont été mises en œuvre (- 1.123.812€ contre -1.686.240€ en 2014).

2°) La consommation des emplois : On constate en 2015, une centaine d'ETPT (équivalents temps plein travaillés) contractuels pérennes, 176 ETPT contractuels non pérennes, soit un total de personnels contractuels en nombre de personnes proche de 300. Les contrats recherche représentant 155 personnes, on a donc un total d'environ 450 personnes.

3°) L'évolution des équivalents temps plein travaillés (ETPT) au 31 décembre : Pour les enseignants-chercheurs et enseignants, l'écart est de +63 ETPT. Pour les personnels BIATSS, l'effort engagé sur la diminution des emplois gagés n'a pu être poursuivi en 2014/2015, en raison de l'absence de départs de personnels sur ce type d'emplois. L'écart est ici de +106,8 ETPT (+16,5 titulaires et +90,3 contractuels).

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) demande si le prolongement de deux ans du dispositif Sauvadet ne s'ouvrira qu'aux personnes ayant des « prérequis » en nombre d'années ou s'il s'ouvrira plus largement à d'autres personnes.

Patrice SERNICLAY précise qu'un règlement d'application viendra préciser les termes de la loi sur ce point.

Nicolas POSTEL ajoute qu'on peut espérer que le dispositif ouvre des droits aux personnels, mais n'oblige pas les établissements à fixer un certain nombre de postes.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) demande si l'on a pu mettre en perspective le fait que les hommes et les femmes partent plus tard et ses conséquences en termes de masse salariale pour 2016/2017.

Patrice SERNICLAY répond que l'effet « ralentissement des départs en retraite » a joué très fortement sur les années 2012/2013. Le ralentissement a augmenté un peu en 2015, mais le choc a déjà été absorbé.

Lionel MONTAGNE (Ambition) considère que la politique menée en matière de masse salariale est raisonnée et raisonnable. Il est étonné qu'il y ait deux fois plus de CDD hors recherche que de CDD sur contrats de recherche. Sait-on où l'on se positionne par rapport à une moyenne nationale ? S'interroge-t-il.

Patrice SERNICLAY répond que Lille 1 est, sur le secteur Nord-Ouest, la grosse université de sciences et technologies, cette caractéristique l'amenant à avoir de nombreux contractuels.

Nicolas POSTEL ajoute que l'écart entre contractuels Recherche et hors Recherche est également une conséquence du dispositif Sauvadet qui a conduit à recruter des agents non titulaires en remplacement d'agents titularisés « Sauvadet ». Il ne devrait en effet pas y avoir autant de CDD sur des emplois pérennes, précise-t-il.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) considère que l'augmentation des ARE est extrêmement préoccupante. Cela signifie-t-il que l'on licencie de plus en plus de contractuels, ce qui justifierait que l'on ait basculé vers le système d'indemnisation de Pôle Emploi (ex ASSEDIC) ? Y a-t-il une autre explication à cette augmentation ? Il avait été demandé que, d'une part, les primes de Noël pour les catégories B et C instaurées par la Ministre de l'éducation nationale et que, d'autre part, la revalorisation des grilles des catégories C soient étendues aux contractuels. Cela sera-t-il envisageable en 2016 ? Il remarque que l'extension du dispositif Sauvadet pose non seulement la question de la durée, mais également celle du seuil de titularisation qui n'est plus de 4 ans au 31 mars 2011, mais de 4 ans au 31 mars 2013.

Nicolas POSTEL précise que la hausse des ARE est liée à deux éléments : D'une part, le non renouvellement d'un CDD ne constitue pas un licenciement, mais donne cependant droit à l'ARE ; d'autre part, le passage au régime des contrats doctoraux a généré lui aussi une hausse des allocations.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) rappelle que le non renouvellement de contrat est encadré.

Le Président ajoute qu'avant de passer aux ASSEDIC, on avait notre propre système d'indemnisation et que celui-ci faisait peser une charge financière de plus en plus importante sur l'établissement. Il était donc impératif d'opérer ce glissement vers les ASSEDIC, même si la période transitoire de passage d'un système à l'autre génère un surcoût.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) demande si les travailleurs précaires de catégories B et C vont continuer à être discriminés en termes de rémunération.

Patrice SERNICLAY répond que l'université a mis en place un régime de prime pour les personnels contractuels. Il rappelle, par ailleurs, qu'auparavant les contractuels étaient recrutés au premier échelon de la grille la plus basse et qu'ils n'avaient pas d'évolution liée à l'ancienneté. Les personnels pérennes et les CDI bénéficient désormais d'une grille d'évolution de salaire et d'un régime de prime.

Le Président précise qu'à ce stade de son mandat, il ne peut donner d'éléments concernant la politique qui sera menée en matière de politique indemnitaire dans les prochains mois et prochaines années.

4) Admissions en non-valeur

Véronique LEBLOIS présente les admissions en non-valeur dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Elle précise que, dans le total des sommes soumises à l'admission en non-valeur (91.782,72€), il y a 23.001,36€ représentant des sommes effectivement perçues (il s'agit ici d'une non-valeur de régularisation). Elle indique également qu'un système de provision a été mis en place : On constate une charge au 31 décembre de chaque exercice et en fonction de l'année d'origine de la créance, soit celle-ci est provisionnée partiellement, soit elle l'est totalement. Quand le CA décide d'admettre des créances en non-valeur, on demande l'émission de mandats de régularisation. Pour 51.720,30€, on va ainsi opérer une reprise de provisions en même temps que le mandat de régularisation, ce qui fait qu'il y aura un impact nul sur les charges et produits de l'exercice.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) s'interroge sur la ligne « client 526 ARCELOR MITTAL » et demande si la somme concernée a été encaissée.

Véronique LEBLOIS répond que cette ligne fait partie des sommes effectivement encaissées, mais qu'on n'avait pas su l'imputer à l'époque.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) s'interroge quant à lui sur la somme sur laquelle le conseil doit se prononcer.

Véronique LEBLOIS répond que le conseil doit se prononcer sur l'admission en non-valeur de l'ensemble des sommes présentées (91.782,73€ + 3.921,52€).

Alain RIVES (Construire ensemble) remarque qu'une ligne (4161 LITWIN) représente pratiquement 1/3 des sommes concernées.

Véronique LEBLOIS précise que la société est en liquidation judiciaire, ce qui ne permet plus de poursuivre.

Les admissions en non-valeur sont soumises au vote du conseil

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2016-032).

5) Budget rectificatif – BR 1

Le Président rappelle que ce budget rectificatif remplace, depuis la publication du décret GBCP, les anciennes décisions budgétaires modificatives (DBM).

Nicolas POSTEL présente le budget rectificatif (BR 1) dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Ce BR concerne des reports de crédits liés à des programmes et des opérations pluriannuelles et à des contrats de recherche ; l'installation des crédits issus des produits constatés d'avance (PCA) ; un prélèvement sur réserves qui constitue la décision politique principale de ce budget rectificatif. Il souligne s'agissant de l'actualisation du prévisionnel de trésorerie qu'on constate une variation négative de 3,4 M€ sur l'année, ce qui ne pose pas de problème, puisqu'il faut prendre en compte l'hypothèse de versement de la TVA que le commissaire aux comptes avait même conseillé d'intégrer au compte de résultat.

Le Président précise que l'université a répondu à la demande du Recteur d'actualiser le tableau de trésorerie.

Eric BILLOT, représentant le Recteur-Chancelier, rappelle que des échanges ont eu lieu, en lien avec la DRFIP, concernant le budget initial, sur l'incertitude quant au montant de la TVA. Il souligne également que le Recteur a alerté l'université sur le niveau de trésorerie (15 jours de fonds de roulement étant considéré par le ministère comme constituant le niveau plancher, l'idéal étant de, plus ou moins, 30 jours) et sur le décalage entre le montant des autorisations d'engagement et les crédits de paiement, le prélèvement étant supérieur à ce que l'université envisageait, ce qui aurait fait diminué le nombre de jours de fonctionnement.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) s'étonne du montant de la ligne « travaux P7 » (aménagement des nouveaux locaux syndicaux) de 91 000€ qu'il juge très important au regard des travaux réalisés « trois murs et trois radiateurs ».

Patrice SERNICLAY remarque que ce montant concerne deux chantiers distincts : celui du bâtiment P7 et celui du bâtiment MASS.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) craint par cet affichage une utilisation politique antisyndicale : « Regardez ce que vous coûtent les syndicats ».

Le Président réagit vivement à cette intervention : Il ne s'agit que d'un ensemble de tableaux assortis de chiffres. Il ne peut y avoir aucune interprétation possible tendant à une remise en cause des syndicats. Puisque l'attention a été portée sur ce chiffre, la direction vérifiera l'utilisation des sommes en question.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) se satisfait qu'une ligne concernant le projet de rapatriement de l'IUT Le Recueil apparaisse. Il s'inquiète que l'on prélève 1,2 M€ sur les réserves pour assurer nos missions et se demande si l'on sera en capacité d'avancer de l'argent pour de grosses opérations.

Le Président précise que, pour ces grosses opérations, la démarche a toujours été de mobiliser des financements, en associant l'Etat et d'autres partenaires comme les collectivités territoriales et qu'il conviendra de poursuivre ce type de démarche. On peut donc espérer des financements permettant leur réalisation.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) précise qu'il ne souhaite pas que, pour des raisons budgétaires, l'on s'engage dans des PPP (partenariats public privé).

Le Président soumet le budget rectificatif (BR 1) au vote du conseil.

Adopté par 18 voix pour et 4 voix contre (délibération n° 2016-033).

6) Délibération relative aux statuts de Lilliad

Julien ROCHE présente le projet de statuts de Lilliad dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Les statuts proposés remplacent ceux du service de la documentation et tendent à articuler, dans le respect du code de l'éducation, la traditionnelle fonction documentaire du service et ses missions nouvelles (événementiel et valorisation de la recherche partenariale). Le projet a été adopté à l'unanimité en conseil documentaire en mars. La commission des statuts et le comité technique d'établissement (8 voix pour et 2 abstentions) ont formulé des propositions de modification également soumises au conseil :

La commission des statuts a proposé, paragraphe 6.1.2, l'ajout d'un membre au comité stratégique de suivi, à rajouter entre l'alinéa « le Président de l'université Lille 3 – sciences humaines et sociales ou son représentant et l'alinéa « Le Vice-président Recherche de l'université Lille 1 – sciences et technologies », sous la forme suivante : « Le Président de la COMUE Lille Nord de France ou son représentant ».

Le CTE a proposé d'ajouter deux alinéas à l'article 6.1.2 (comité stratégique) :

- « Un représentant élu par le conseil documentaire parmi le personnel scientifique des bibliothèques siégeant au conseil documentaire » ;

- « Un représentant élu par le conseil documentaire parmi le personnel technique, de service et administratif en fonction dans les bibliothèques intégrées ou associées siégeant au conseil documentaire ».

Le CTE a également proposé de modifier l'article 6.2.2 comme suit : « 6 représentants des enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, désignés par le conseil d'administration parmi les membres du conseil académique de l'université et pouvant être également membres du comité stratégique ».

Alain RIVES (Construire ensemble) souhaite que l'on remplace à l'article 6.4.2 « le vice-président innovation » par le vice-président « recherche ».

Christel MIOUX (CGT) regrette que les différentes instances ne soient pas soumises à l'obligation de parité hommes/femmes.

Le Président remarque que la pratique de l'université tend vers de plus en plus de parité, mais qu'il est parfois difficile dans des instances composées de nombreuses catégories d'assurer celle-ci strictement. Il propose qu'on ajoute une disposition précisant qu'il est souhaitable d'assurer cette parité, une telle disposition ne pouvant être impérative.

Vincent COCQUEMPOT (Construire ensemble) relève que, s'il est précisé que le directeur de Lilliad est placé sous l'autorité du président de l'université, il n'est pas indiqué sous quelle autorité sont placés les directeurs scientifiques.

Julien ROCHE remarque qu'il s'agit d'enseignants-chercheurs, soumis de ce fait à leur statut, et qui n'occupent pas de fonction administrative.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) juge qu'il est important que la notion de parité soit soulignée. Elle s'étonne qu'il soit précisé que l'espace événementiel sera dédié à l'innovation. Elle considère en effet que cet espace peut avoir de multiples usages. Elle considère qu'il serait utile que des représentants régionaux de l'événementiel, tel que le directeur de Lille Grand Palais, soient désignés dans le comité concerné. Elle regrette que les étudiants ne soient pas prévus dans le conseil documentaire.

Julien ROCHE précise que les étudiants sont bien représentés dans le conseil sous le qualificatif d'usagers, qui est celui utilisé par le code de l'éducation.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) demande s'il ne faudrait pas élargir le mode de représentation des étudiants au-delà du conseil académique, afin d'assurer une présence effective de ceux-ci.

Julien ROCHE rappelle qu'il s'agit d'un conseil d'élus et insiste sur la nécessité que les membres de ce conseil aient une véritable légitimité et une véritable représentativité.

Le Président propose que l'on prévoit que les suppléants des membres étudiants du CAC puissent siéger.

Sur la question de l'événementiel, Julien ROCHE précise que le comité concerné est bien centré sur la question de l'innovation. Il remarque en outre que l'université pourra désigner qui elle souhaite au titre des personnalités extérieures.

Jean-Christophe CAMART insiste sur le fait que l'espace dit « événementiel » est un espace de l'université mis au service de l'innovation et donc de nos missions de recherche et de formation. On ne se situe pas dans le cadre d'une forme de concurrence commerciale avec d'autres structures.

Il est proposé :

1°) De prendre en compte les propositions de la commission des statuts et du comité technique d'établissement ;

2°) À l'article 6.4.2, de remplacer « le Vice-président Innovation » par le Vice-président « Recherche » ;

3°) À l'article 6.2.2, d'ajouter, après « 3 représentants des usagers désignés par le Conseil d'Administration parmi les membres du Conseil Académique de l'université », « leurs suppléants au conseil académique étant appelés à les remplacer au conseil documentaire en cas d'absence ou d'empêchement » ;

4°) À l'article 6.2.2, d'ajouter, à la suite des dispositions portant composition du conseil de documentaire (et avant la désignation des membres avec voix consultative) : « La composition du Conseil tend à l'égalité représentation hommes / femmes ».

Adopté par 17 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions (délibération n° 2016-034).

7) Bilan des partenariats internationaux

François-Olivier SEYS présente un bilan des partenariats internationaux dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Ce bilan a été présenté au préalable devant la commission formation et vie universitaire du CAC. Cela concerne 22 accords de doubles diplômes, 7 délocalisations de formation, 22 universités partenaires, 16 pays et 298 étudiants diplômés de l'université Lille 1.

La mandature 2012/2016 a été celle d'une réorganisation : fin progressive de toutes les conventions de délocalisation vers des écoles ou universités privées au Maroc et en Algérie ; limitation du nombre de nouvelles délocalisations pour aller directement vers des doubles diplômes ; nombre d'étudiants étrangers inscrits à Lille 1 en baisse (4504 à 4100 pour 2014/2015) ; croissance du nombre d'étudiants en mobilité sortante (de 1261 à 1505).

Il existe des marges de progression : Augmenter le nombre d'étudiants en doubles diplômes ; renforcer le lien doubles diplômes / formation doctorale recherche. Malgré la stratégie de l'université, Lille 1 a encore des difficultés à mettre en place des doubles diplômes en Europe du Nord-Ouest. Des projets sont en préparation : Master Erasmus + Bioraffinerie (Bari, Thessalonique) ; Master Erasmus + Physique et sciences médicales (Gand, Pise, Greenwich, Lille 2) ; Licence professionnelle (IUT GEA) comptabilité, fiscalité (Courtrai – Tournai) ; Master Biologie-Santé (Rome-Sapienza, Maastricht) ; Master Plant Sciences (Bonn...)...

Alain RIVES (Construire ensemble) s'étonne que le doctorat ne soit pas traité comme un diplôme.

François-Olivier SEYS répond que le doctorat constitue bien un diplôme, mais qu'il est traité à part.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) remarque qu'il y a des bourses CIFRE France / Maroc et demande s'il est possible d'avoir une politique un peu active dans ce domaine notamment vis-à-vis des entreprises régionales intéressées.

François-Olivier SEYS répond que ce point nécessite d'être travaillé.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) ajoute qu'il ne faut pas oublier de labelliser des formations au pôle de compétitivité (ex biologie santé).

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) regrette que le bilan ne fasse pas état du nombre d'inscrits, du taux de réussite, de la répartition des étudiants par sexe...

Le Président remarque que l'OFIP a fait des études sur la réussite des étudiants internationaux.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) regrette également qu'il n'y ait pas eu de présentation d'un bilan financier concernant les délocalisations. Il rappelle avoir fait une demande explicite au Président tendant à obtenir un bilan des conventions de délocalisation de diplômes entre l'université Lille 1 et les instituts privés du Maroc et d'Algérie, lesquelles avaient fait l'objet de débats houleux il y a 3 ans. Il

avait été dit à l'époque que l'on signait ces conventions, mais uniquement les meilleures (4 sur 17). C'est pour cette raison qu'il est demandé aujourd'hui un bilan de ces conventions. Il avait également demandé que soit communiquée les annexes financières qui étaient mentionnées dans les conventions. Il regrette que ces documents n'aient pas été communiqués au CA, rappelant qu'un engagement avait été pris par la direction, lors du dernier CA.

Le Président relève qu'un bilan vient bien d'être présenté. Il a été fait état des diplômes qui existaient avec le Maroc et l'Algérie dans le cadre de partenariats avec des écoles privées ; les conditions financières (paiement des interventions, droits d'inscription) figurent dans le tableau qui a été remis aux membres du CA. Il y est fait mention des partenariats qui se sont éteints et qu'on n'a pas souhaité renouveler.

François-Olivier SEYS ajoute, à la demande du Président, qu'il n'y a désormais plus aucun accord avec ces institutions privées.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) réitère sa demande de communication des annexes financières mentionnées dans les conventions qui n'ont jamais été présentées au CA. Il ne comprend pas pourquoi il est refusé de les communiquer. Il affirme que plus on cherchera à camoufler, plus la CGT cherchera à comprendre et rappelle qu'il a demandé un bilan de ces conventions, même si celles-ci sont éteintes. Il regrette de n'avoir pu communiquer aux membres du CA la lettre qu'il a adressée au Président.

Le Président précise qu'il a répondu en fonction de ce qu'il pensait être la demande, à savoir : qu'a-t-on fait en matière de conventionnement avec les écoles privées marocaines et algériennes ? Il avait été indiqué que, quand cela était possible, on privilégiait les conventionnements avec des institutions publiques. Les données présentées démontrent que l'on s'est engagé dans cette démarche de façon très active, puisqu'aujourd'hui il n'y a plus aucune convention avec des institutions privées. S'agissant des aspects financiers, la règle a été précisée concernant la rémunération des enseignants de l'université Lille 1 intervenant dans le cadre des partenariats et le montant des droits d'inscription. Le Président estime ainsi que tous les éléments d'ordre financier, ainsi que tous les éléments sur la stratégie suivie avec ces partenaires privés ont été donnés.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) souhaite donner lecture de la lettre qu'il a adressée le 5 janvier 2016 à la présidence de l'université : « *Plus de deux ans après, je me permets de vous demander : 1°) Qu'un bilan de ces conventions (nombre d'inscrits, nombre de diplômés, nombre d'enseignants de Lille 1 impliqués, nombre d'heures d'enseignement délivrées par Lille 1, organisation des examens) et qu'un bilan financier soit présenté au CA avant la fin de la mandature. 2°) Que soient présentées au CA les annexes financières mentionnées dans les conventions (article 8 de l'accord avec l'université privée de Marrakech, article 3 de l'accord avec l'ESCA), mais absentes des pièces ce jour là* ».

Le Président insiste sur le fait qu'il répond bien à une demande sur les financements et à une demande sur l'évolution du partenariat avec les institutions privées.

Jean-Marc NICOLAS (FSU-CGT) insiste de son côté sur le fait que la CGT continuera à chercher des réponses et que cela fait partie du mandat d'administrateur.

Nour-Eddine BOURZGUI (Construire ensemble) considère que le système des doctorants en cotutelle permet de lier des relations et des collaborations avec des laboratoires extérieurs. Il a été dit que les doctorants en cotutelle ne payaient les droits d'inscription que dans une seule université. Or, dans les universités étrangères, les frais d'inscription se règlent souvent par trimestres ou semestres, alors qu'à l'université Lille 1, les droits sont annuels. Ne serait-il pas possible de faire payer ces droits au prorata de la présence à l'université ?

François-Olivier SEYS remarque qu'il faut vérifier au préalable si cela est autorisé par la réglementation.

Renaud FILLIEULE (Ambition) s'interroge sur la proportion d'étudiants envoyés à l'étranger. Etant donné que les écoles du type de Polytech envoient la quasi totalité de leurs étudiants à l'étranger, cela ne biaise-t-il pas les données ? S'interroge-t-il.

François-Olivier SEYS précise qu'en effet Polytech a rendu la mobilité sortante obligatoire, mais ce n'est pas la seule explication de l'augmentation. L'IUT fait un travail remarquable de ce point de vue. D'autres composantes réalisent également beaucoup d'efforts. Les chiffres intègrent par ailleurs les stages effectués à l'étranger.

8) Délibération relative aux points issus de la Commission de la Recherche du 18 mars 2016 : Demandes de subventions Région (projets de recherche)

Le Président présente les projets suivants pour lesquels sont demandées des subventions à la Région et dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil, et qui ont reçu un avis favorable de la Commission Recherche du Conseil académique.

- AAP Chercheurs citoyens 2016 - Projet Authentification intelligente : 144.000,00 €
- AAP Chercheurs citoyens 2016 - Projet Stockage solaire : 69.285,00 €
- AAP Chercheurs citoyens 2016 - Projet Cot2Cloud : 74.755,00 €
- AAP Chercheurs citoyens 2016 - Projet MoPraVel : 16.058,00 €
- AAP Chercheurs citoyens 2016 - Projet GULIVERS : 101.925,00 €
- AAP Systèmes Agricoles et Environnement en Nord-Pas-de-Calais - Projet NORE-AGRIA : 89.936,00 €
- AAP Systèmes Agricoles et Environnement en Nord-Pas-de-Calais – Projet AGRIBIOPOM : 54.250,00 €
- AAP Systèmes Agricoles et Environnement en Nord-Pas-de-Calais – Projet AProTer : 38.744,00 €

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2016-035).

9) Délibération relative aux points issus de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 29 avril 2016 : Bilan de la soutenabilité de l'offre de formation

En l'absence de Salah MAOUCHE, c'est Nicolas POSTEL qui présente le bilan de la soutenabilité de l'offre de formation. Il est question d'analyser la soutenabilité des différentes formations en termes de volume horaire et d'effectifs. Les membres des conseils ont en effet souhaité avoir un état de la situation (quelles formations avaient fermé ? quelles étaient les évolutions importantes). L'idée est que les conseils émettent des éléments d'appréciation et soulignent les points de fragilité et qu'ensuite les composantes décident, dans le cadre des moyens qui leur ont été alloués par le CA et de leurs ressources propres, d'ouvrir ou pas l'ensemble des formations. Il n'est donc pas question d'établir des couperets. Les composantes disposent de leurs moyens ; il convient de ventiler les heures complémentaires en fonction d'un H/E théorique, lequel distingue le secteur « sciences sociales » et le secteur « sciences expérimentales », étant précisé que le dispositif des heures complémentaires est fondé sur la répartition. Les composantes doivent, sur cette base, respecter l'enveloppe qui leur a été allouée (connue en mai/juin). D'autres éléments interviennent dans la soutenabilité (insertion sur le marché du travail, volumes horaires assumés par les enseignants...). Il s'agit d'un point d'étape qui a été présenté en CFVU dans la matinée.

Nicolas POSTEL présente, pour chaque composante, un tableau bilan établi à la suite des échanges avec celles-ci.

Jean-Luc POTDEVIN souligne qu'un gros effort a été fait à l'UFR des Sciences de la Terre, à savoir que les enseignants ont accepté de ne pas être payés en heures complémentaires, ces dernières étant consacrées aux intervenants extérieurs.

Jacopo VIZIOLI s'étonne que les corrections envoyées par l'UFR de Biologie n'aient pas été prises en compte dans les tableaux présentés.

Nour-Eddine OUSSOUS précise que l'UFR d'IEEA a fait des efforts pour réduire le présentiel. Le département informatique s'est rendu compte que la baisse du volume horaire dans les formations a nuit à leur déroulement. Il compte dès lors utiliser les ressources propres pour couvrir les heures supplémentaires nécessaires.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) note que Nicolas POSTEL a dit que dans telle composante (Physique en l'occurrence) la question de la soutenabilité ne se posait pas de la même façon parce qu'il n'y avait pas d'heures complémentaires. Ceci sous entendrait que cette composante pourrait bénéficier d'un H/E confortable contrairement à d'autres. Il considère, de son côté, que les étudiants ont payé les mêmes droits d'inscription, qu'ils soient en master de physique ou en master de biologie, et qu'ils droit aux mêmes conditions de travail.

Nicolas POSTEL remarque que son propos était de relever un fait et non de faire un commentaire.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) considère que la soutenabilité est une vision purement comptable, alors qu'il faudrait prendre en compte la qualité de la formation (insertion professionnelle, résultats aux examens...). Si l'on peut comprendre le maintien de masters anciens à faible effectif (mathématiques fondamentales par exemple), on peut s'interroger sur les créations d'autres masters à faible effectif (physique, chimie). Il ne peut que désapprouver le fait de faire des heures complémentaires non payées. À ce rythme, peut-être considérera-t-on un jour que travailler gratuitement réglera le problème de l'université, ironise-t-il.

Vincent COCQUEMPOT (Construire ensemble) insiste sur le fait que la soutenabilité n'est pas qu'une question de H/E ou d'effectifs dans les formations. Il ne faut pas oublier que certaines formations, indiquées comme fragiles, sont ouvertes en alternance ou en contrats de professionnalisation avec beaucoup de relations avec les entreprises. Elles n'ont peut-être pas des effectifs importants, mais elles ramènent énormément de ressources propres à la composante (ex MIAGE). Il faut prendre en compte différents indicateurs.

Jean-Christophe CAMART relève que l'évaluation faite par l'HCERES permet d'avoir une vision plus globale.

Marie-Hélène FOUBET (MEDEF) demande si l'on dispose d'une étude permettant de démontrer que certaines formations centrées sur Lille dispose d'effectifs sous dimensionnés en raison de difficultés de mobilité des étudiants de la région (difficultés liées au logement ou au financement de leurs études).

Le Président répond que ce phénomène est réel, mais qu'il est difficile à établir. Il invite à consulter les enquêtes réalisées par l'OFIP qui ont permis de suivre une cohorte d'étudiants sur leurs conditions de vie, de travail pendant leurs études. Ces études qualitatives éclairent sur les raisons du choix, contraint ou non, par les étudiants de leurs études.

Jean-Christophe CAMART remarque que la difficulté est de connaître les raisons du choix de ceux qui ne sont pas venus à Lille 1.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) aurait aimé bénéficier des éléments de la CFVU, puis qu'elle est au cœur de cette question. Tant qu'on continuera à réunir, sur un même point, la CFVU le matin et le CA l'après-midi du même jour, on empêchera les concertations entre les listes. Etant donné qu'il n'y a pas eu de vote lors de la CFVU de ce matin, il ne comprend pas l'urgence qu'il y avait à mettre cette question à l'ordre du jour du ce CA. Il espère que le futur président qui sera élu le 27 mai adoptera une autre mode de fonctionnement.

Nicolas POSTEL, s'il partage l'opinion de Christophe VUYLSTEKER sur l'articulation entre le CA et la CFVU, note que le souci et l'engagement de la présidence étaient que les élus de l'actuelle mandature puissent disposer du bilan de la soutenabilité de l'offre de formation.

Le Président ajoute que ce bilan sera aussi un élément d'appréciation pour la mise en œuvre de la prochaine offre de formation.

Faisant suite à la présentation du tableau consacré à l'IUT, Moulay-Driss BENCHIBOUN relève qu'une licence professionnelle a certes un faible effectif, mais qu'elle est ouverte à l'alternance et qu'elle répond à une demande forte des partenaires.

Nicolas POSTEL précise que les documents seront mis en ligne et que les corrections seront apportées le cas échéant.

10) Questions diverses

Le président commence à conclure cette dernière séance.

Mais Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) veut faire part d'une question diverse. Il informe les membres du conseil que Lionel MONTAGNE a informé les chargés de mission recherche qu'il comptait s'entourer de quatre Vice-présidents Recherche délégués, lesquels auront des missions plus étendues que celles des actuels chargés de mission Recherche. Ceux-ci couvriront les domaines des Ecoles Doctorales. Il a désigné Richard SOBEL pour le secteur SHS), Dominique LEGRAND pour le secteur Biologie, Guy BUNTINX pour les secteurs PEMC (Physique, Environnement, et Chimie-Matériaux) et Pierre BOULET pour les secteurs SMM (STIC, Mathématiques et Mécanique-Génie civil). La continuité est assurée, puisque les personnes sont déjà désignées avant même l'élection de la nouvelle équipe, conclut-il.

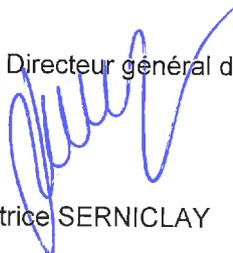
Le Président marque sa perplexité sur le fait qu'il s'agit d'une question diverse et indique clairement qu'il ne lui appartient évidemment pas de s'exprimer sur ce sujet.

Il conclut cette dernière réunion de la mandature en soulignant qu'il y a eu 45 réunions du CA d'une durée moyenne de 5 heures, et qu'un travail collectif considérable a été fait. Il remercie les membres du conseil pour le travail collectif réalisé et pour leur investissement.

La séance est levée à 17h45.

Le Directeur général des services

Patrice SERNICLAY



Le Président

Philippe ROLLET

